



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
==*==*==*==*==*==*==
UNIVERSITÉ D'ABOMEY - CALAVI
==*==*==*==*==*==*==



RECTORAT
==*==*==*==*==*==*==
COMITÉ D'AUDIT
==*==*==*==*==*==*==

PROCÈS-VERBAL COMITÉ D'AUDIT DE
L'UAC (CoE-EIE)
(AU 31 MARS 2025)

Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi seize juin s'est tenue sur le campus d'Abomey-Calavi, une séance de validation du procès-verbal de suivi de la gestion du projet CoE-EIE par le Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), organisé autour des quatre (4) points suivants :

- rappel de la mission du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ;
- point des missions de contrôle enregistrées par le CoE-EIE au 31 mars 2025 ;
- niveau de performance atteint et difficultés rencontrées au 31 mars 2025 ;
- recommandations du Comité d'Audit de l'UAC au titre du premier trimestre 2025.

Étaient effectivement présents à la séance, trois (3) membres : Professeur SYLLA DOUCOURE Karima, Présidente du Comité d'Audit de l'UAC, Docteur Jesse ERIOLA, Rapporteur du Comité d'Audit de l'UAC et Monsieur Y'An Fiacre DANON, Membre du Comité d'Audit de l'UAC.

1. Rappel de la mission du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi

Créé par note de service rectoriale n°570-2020/UAC/SG/AC/SAF/SC/SA du 25 septembre 2020 portant création du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi, le Comité d'Audit de l'UAC assiste l'Équipe rectoriale de l'UAC sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers, du respect des prescriptions juridiques et réglementaires, ainsi que de la qualification de l'indépendance et de l'action des auditeurs.

À cet effet, il a pour mission de s'assurer que les transactions sont faites conformément aux politiques, aux objectifs, aux procédures en vigueur et contrôler de manière adéquate. Il a pour tâche :

- de s'assurer que les rapports de vérification des différents corps de contrôle sont reçus, suivi et mise en œuvre de manière appropriée ;
- de superviser le système e contrôles internes ;
- de surveiller le respect par l'UAC des politiques et procédures applicables et contrôler la gestion des risques du projet ;
- de superviser le processus d'audit annuel, y compris les recommandations de l'Auditeur externe et la réception de tous les rapports ;
- d'exercer toutes autres activités qui peuvent lui être déléguées par le Conseil rectoral.

Le comité transmet à la fin de chaque trimestre un procès-verbal de séance aux membres de l'Équipe rectoriale pour compte-rendu avec ampliation faite au coordonnateur du projet CoE-EIE.

2. Point des missions de contrôle enregistrées par le CoE-EIE au 31 mars 2025

Au cours du premier trimestre 2025, le projet CoE-EIE n'a reçu aucun rapport de mission de contrôle. Donc, avons passé en revue la mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle antérieures.

2.1. Point de mise en œuvre des recommandations de l'IGF

Pour les seize (16) recommandations de l'IGF, le tableau ci-après présente la synthèse de la mise en œuvre des quatorze (14) recommandations faites au niveau du projet CoE-EIE au 31 mars 2025 :

Tableau n°1 : Récapitulatif des recommandations de l'IGF sur le projet CoE-EIE au 31 mars 2025

N	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise œuvre au moment des audits	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre	Niveau de mise en œuvre actuel (Exécuté, Partielle, Non exécuté)	Observation/ Justification
1	Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc...) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalistes au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du comité Universitaire de Pilotage (CUP) et des coordinations, La discordance de certaines dispositions du manuel de procédures élaboré avec les exigences de l'accord de financement	Le Coordonnateur		Non exécuté	Reconduite	12 mois	Non Exécutée	
2	Le Coordonnateur doit davantage prendre les dispositions idoines pour la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet au niveau des deux bailleurs	Le taux de disponibilité de fonds, sensiblement en dessous de la moyenne pour ces sources de financement, paraît encore très élevé pour un projet qui aborde sa dernière année de vie après prorogation et dont le taux global d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023 est encore largement en dessous de la moyenne soit 35,57% alors que le taux global d'exécution financière affiche 33%	Le Coordonnateur	Le PTA 2023 a été validé en février 2023. Aucun gros Marché n'a été passé en 2023	Partiellement exécuté	Reconduite	6 mois	Partiellement Exécuté	
3	Le Coordonnateur doit veiller à l'élaboration, dans les délais, les rapports d'activités du Comité d'audit interne relativement à ses missions au COE-EIE	Le Comité d'audit interne de l'UAC a effectué une mission au titre de la période ; toutefois le rapport n'est pas encore disponible	Le Coordonnateur		Partiellement exécuté	Reconduite	3 mois	Exécutée	

Comité d'Audit
UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

N	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise œuvre au moment des audits	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre	Niveau de mise en œuvre actuel (Exécuté, Partielle, Non exécuté)	Observation/ Justification
4	Le Coordinateur doit veiller à la participation effective de tous les membres de l'équipe de gestion aux réunions de coordination du projet.	Par ailleurs, la commission a toujours constaté, comme à l'audit précédent, la non-participation de certains membres de l'équipe d'exécution (Point Focal de lutte contre le harcèlement et l'Assistant Manager) aux réunions de coordination du projet au titre de la période. En effet, les intéressés n'ont pris part à aucune des six (06) séances tenues au second semestre 2023. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent nulle part les contraintes ou empêchements justifiant leur absence auxdites réunions.	Le Coordonnateur		Non exécuté -	Reconduite	3 mois	Exécutée	
5	Le comptable doit veiller à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières	L'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ; c'est le cas des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM acquis mais qui ne figurent toujours nulle part dans le livre-journal malgré la recommandation y afférente lors du dernier audit	Le Comptable		Partiellement exécuté	Reconduite		Exécutée	
6	Le Coordonnateur doit toujours poursuivre les efforts à l'effet de l'amélioration du taux d'exécution financière :	Le taux global d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023 est de 35,57% alors taux global d'exécution financière- est de 33%. Pour le second semestre 2023, le taux d'exécution physique est de 58,68% alors qu'il indique 22,38% par rapport à l'année 2023	Le Coordonnateur	Le PTA et le PPM n'ont pas été validés à temps et les gros marchés sont en cours d'exécution	Partiellement exécutée	Reconduite	6 mois	Partiellement Exécutée	Nous attendons la validation de nos gros marchés pour boucler toutes les activités
7	Le Coordonnateur doit toujours veiller à la validation formalisée du rapport semestriel de gestion par les acteurs avant sa présentation aux bailleurs	L'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion	Le Coordonnateur	En cours d'exécution	Non exécutée	Reconduite	3 mois	Partiellement Exécutée	

Comité d'Audit
UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

N	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise œuvre au moment des audits	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre	Niveau de mise en œuvre actuel (Exécuté, Partielle, Non exécuté)	Observation/ Justification
8	Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	La non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	Le comptable	L'inventaire se fait en fin d'année	Non exécutée	Reconduite		Non Exécutée	
9	Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA	Le taux global d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023 est de 35,57% alors taux global d'exécution financière- est de 33%. Pour le second semestre 2023, le taux d'exécution physique est de 58,68% alors qu'il indique 22,38% par rapport à l'année 2023	Le Coordonnateur	Le PTA et le PPM n'ont pas été validés à temps et les gros marchés sont en cours d'exécution	Partiellement exécutée	Reconduite	6 mois	Partiellement Exécutée	La validation du PTA et du PPM n'ont pas été fait à bonne date et tous les gros marchés sont en cours d'exécution
10	Le Coordonnateur doit faire élaborer la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet ;	L'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer et des dépenses à imputer sur le compte y dédié	Le Coordonnateur		Non exécuté	Reconduite	12 mois	Exécutée	
11	Le Coordonnateur doit faire encadrer par le CNP la gestion des bourses au niveau des CEA (harmonisation des critères de sélection des boursiers et des taux d'octroi d'allocations,)	L'inexistence de critères harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations	Le Coordonnateur		Non exécuté	Reconduite	9 mois	Exécutée	
12	Le comptable doit toujours mentionner dans le registre, le détail des tickets valeurs servis aux bénéficiaires	La non inscription, dans le registre, du détail des tickets valeurs servis aux bénéficiaires durant le mois de décembre 2023	Le Comptable			Nouvelle	3 mois	Exécutée	
13	Le comptable doit veiller à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières.	L'inexhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ; c'est le cas des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM acquis mais qui ne figurent toujours nulle part dans le livre-journal malgré la recommandation y afférente lors du	Le Comptable			Reconduite	3 mois	Exécutée	

Comité d'Audit
UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

N	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise œuvre au moment des audits	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre	Niveau de mise en œuvre actuel (Exécuté, Partielle, Non exécuté)	Observation/ Justification
		dernier audit							
14	Le Coordonnateur doit veiller à la signature des TDRs et de fiches de financement ayant requis l'ANO de la BM et joints aux pièces justificatives	L'inexistence de TDRs et de fiche de financement signés dans tous les dossiers examinés et soumis à l'ANO de la BM	Le Coordonnateur			Nouvelle	3 mois	Exécutée	
15	Le comptable doit toujours veiller au visa de la fiche d'imputation accompagnant les pièces justificatives	L'absence de visa de la fiche d'imputation de la dépense relative à la location de salle climatisée pour le premier atelier du CCS, l'absence d'imputation sur la liquidation du dossier de la restauration pour un montant de 460 000 f cfa dans le cadre du fonctionnement CCS	Le Comptable			Nouvelle	3 mois	Exécutée	
16	Le comptable doit dorénavant veiller à la concordance entre les imputations de la liquidation et celles portées sur la fiche d'imputation	L'absence de concordance entre le numéro d'imputation de la liquidation (6330856200) et celui de la fiche d'imputation dans le dossier de la location de salle climatisée pour l'atelier du CCS (804000 f cfa).	Le Comptable			Nouvelle	3 mois	Exécutée	

Source : **Point reçu de la Comptabilité du projet, mai 2025**

D'après les données consignées dans le tableau ci-dessus, nous avons dix (10) recommandations entièrement mise en œuvre, quatre (4) partiellement exécutées et deux (2) non exécutées au 31 mars 2025.

2.2. Travaux de commissariat aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 du CoE-EIE n'ont pas démarré car le mandat du Cabinet FIDEXCA SARL, Commissaire aux Comptes du projet est arrivé à terme. Le recrutement du nouveau commissaire aux Comptes.

Il faut rappeler à toutes fins utiles que, conformément aux dispositions en vigueur, les états financiers certifiés doivent être disponible avant le 30 avril 2025.

3. Niveau de performance atteint et difficultés rencontrées au 31 mars 2025

3.1. Niveau de performance atteint au 31 mars 2025

Au total, sur la période d'exécution du projet, nous avons une exécution qui s'établit à **un milliard trois cent trois millions quatre cent quatre-vingt—neuf mille deux cent quatre-vingts (1.303.489.280) francs CFA** sur un montant prévisionnel de **six milliards trois cent soixante-quatre millions six cent dix-huit mille deux cent trente-neuf (6.364.618.239) francs CFA**, soit un taux d'exécution de **20,48 %** au 31 mars 2025. Ce taux d'exécution est très faible au regard de l'échéance du projet.

3.2. Difficultés rencontrées par l'équipe de projet

La difficulté majeure rencontrées par l'équipe de projet, au titre du premier trimestre 2025 est la validation tardive du Plan de Travail annuel budgétisé (PTAB) et du Plan de Passation des Marchés 2025. Ce qui fait que le processus de passation des grands marchés, surtout des travaux prévus au budget est en cours.

Par ailleurs, le recourt formulé à l'ARMP par un soumissionnaire au dossier de recrutement du commissaire aux comptes, qui suspend le processus.

4. Recommandations

Les membres du Comité d'Audit de l'UAC recommande à l'Unité de gestion du CoE-EIE, aux termes de nos travaux au titre du troisième trimestre 2024 ce qui suit :

- mettre tout en œuvre pour accélérer la consommation des crédits encore disponibles auprès des bailleurs afin de ne pas perdre le financement au terme du projet CoE-EIE ;
- respecter les échéances retenues pour la mise en œuvre à 100% des recommandations des différents contrôles (interne comme externe) pour l'amélioration de la qualité de la gestion du projet CoE-EIE ;

- prendre les dispositions nécessaires pour mettre à la disposition des membres du Comités d'Audit de l'UAC, les données nécessaires du projet à bonnes dates pour faciliter l'élaboration à bonnes dates des procès-verbaux conformément aux dispositions en vigueur.

C'est sur ces recommandations que prend fin le présent procès-verbal rédigé en un exemplaire original et plusieurs copies (dont une, pour chacun des membres de l'Équipe rectoriale de l'UAC et une, pour le Coordonnateur du projet) pour servir valoir ce que de droit.

A signé pour le compte du Comité d'Audit de l'UAC :



Professeur SYLLA DOUCOURE Karima

Présidente Comité d'Audit de l'UAC